

Je Vote

2 NOVEMBRE 2025

GUIDE DE L'ÉLECTEUR

ÉLECTION MUNICIPALE
Ville de Repentigny

Renseignements : 450 470-3004
repentigny.ca/elections



**ÉLECTION
REPENTIGNY**



TABLE DES MATIÈRES



Ce guide a pour but de vous renseigner sur l'élection qui aura lieu dans la Ville de Repentigny, le dimanche 2 novembre 2025. Ce dernier n'a aucune portée juridique et sert à vulgariser les règles légales applicables.

3	Message du président d'élection	11	Vote au bureau du président d'élection
4	Dates à retenir	12	Vote par anticipation
5	Renseignements généraux	13	Pièces d'identité
6	Inscription sur la liste électorale	14	Bulletins de vote
7	Consultation de la liste électorale	15	Voter est simple
7	Avis d'inscription	16	Carte de la ville
8	Révision de la liste électorale	18	Lieux de vote
10	Carte de rappel		

L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.

MESSAGE DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Aux électrices et électeurs de la Ville de Repentigny,

L'ensemble des municipalités du Québec seront en élection cet automne et j'assume la fonction de président d'élection, laquelle se déroulera le 2 novembre 2025 sur le territoire de la Ville.

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et fort d'une équipe compétente et expérimentée, je veillerai à l'organisation et au bon déroulement de cet exercice démocratique auquel je convie toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Repentigny.

Le présent guide, préparé avec la collaboration du Service des communications, renferme toutes les informations liées au déroulement de l'élection. Entre autres, vous y trouverez des renseignements sur le découpage de la carte électorale, les conditions préalables pour exercer votre droit de vote, la confection et la révision de la liste électorale, les candidatures à l'élection, le vote par anticipation, le scrutin lui-même et, bien sûr, les principales dates à retenir au cours du processus électoral.

Je me permets d'insister particulièrement sur les règles applicables à la confection et à la révision de la liste électorale préparée minutieusement par notre personnel à partir de la liste permanente tenue à jour par Élections Québec. Malgré cela, des erreurs ou omissions peuvent s'y trouver, si bien qu'il incombe à chacun de s'assurer que son nom figure correctement sur cette liste.

Une élection est un travail de longue haleine qui nécessite des efforts considérables, une logistique efficace et un personnel compétent et impartial; vous pouvez être convaincus que tous les moyens seront mis en œuvre pour garantir que le scrutin du 2 novembre prochain soit l'aboutissement d'un processus mené dans le respect des règles démocratiques.

Le président d'élection,
M^e Marc Giard, OMA, avocat

**Je vous invite à participer activement
à ce processus démocratique et à
exercer votre droit de vote, parce que
« VOTER, c'est IMPORTANT ».**



DATES À RETENIR

19 septembre 2025

Début de la période électorale.

23 septembre 2025

Liste électorale disponible aux endroits suivants pour consultation :



Hôtel de ville de Repentigny
(secteur Repentigny)



Quartier général de la sécurité publique
(secteur Repentigny)



Bibliothèque municipale Robert-Lussier
(secteur Repentigny)



Bibliothèque municipale et scolaire Edmond-Archambault
(secteur Le Gardeur)

3 octobre 2025, à 16 h 30

Date limite pour le dépôt des déclarations de candidature aux postes de maire ou de conseiller de la Ville.

Le résultat du scrutin sera annoncé vers 21 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

(Disponible également sur le site Web de la Ville : repentigny.ca/elections)

Semaine du 12 octobre 2025

Vous recevrez un avis d'inscription pour vérifier que votre nom figure sur la liste électorale, avec les détails pour en demander la révision si nécessaire. Une carte de rappel vous indiquera aussi l'adresse de votre bureau de vote, les dates de votation et le nom des candidats.

19 au 21 octobre 2025

Présentation de demandes d'inscription, de radiation ou de correction de la liste électorale devant la commission de révision.

24 octobre 2025

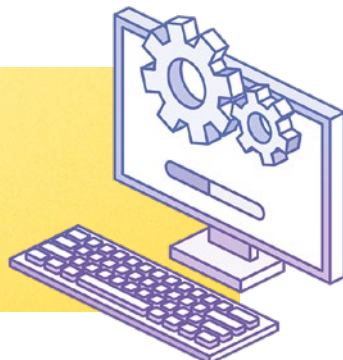
Le vote au bureau du président d'élection se tiendra de midi à 20 h.

26 octobre 2025

Le vote par anticipation se tiendra de midi à 20 h.

2 novembre 2025 Jour du scrutin

Le vote le jour du scrutin se tiendra de 10 h à 20 h.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



Pour voter, vous devez obligatoirement être inscrit sur la liste électorale.

La Ville de Repentigny est divisée en douze districts électoraux.

Pour connaître votre district électoral, consultez la carte apparaissant dans le présent guide ou visitez le site Web de la Ville.

Jour du scrutin

Le dimanche 2 novembre 2025, vous voterez pour un candidat à la mairie de la Ville de Repentigny et pour un candidat au poste de conseiller de votre district électoral, à condition qu'au moins deux candidatures aient été reçues pour les postes concernés.



Vous voterez au bureau de vote de votre district entre 10 h et 20 h.



L'adresse du bureau de vote, ainsi que le nom des candidats, seront indiqués sur la carte de rappel qui vous sera expédiée par la poste dans la semaine du 20 octobre 2025.

Un vote au bureau du président d'élection se tiendra le 24 octobre, de midi à 20 h, et un vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre 2025, de midi à 20 h.

Vous désirez vous présenter au poste de maire ou à celui de conseiller de la Ville ?



Bureau du président d'élection

435, boul. Iberville, Repentigny
450 470-3004
repentigny.ca/elections



Bureau d'Élections Québec

1 888 election (1 888 353-2846)
electionsquebec.qc.ca

Pour toute information additionnelle sur l'élection, visitez le site Web
repentigny.ca/elections

ou téléphonez au bureau du président d'élection au 450 470-3004 entre 9 h et 16 h 30 du lundi au vendredi pour obtenir toute information additionnelle au sujet de l'élection.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour être inscrit, vous devez :

- être âgé de 18 ans ou plus le 2 novembre 2025;
- être citoyen canadien;
- être domicilié dans la Ville de Repentigny;
- ne pas être en curatelle.
(Une personne est sous curatelle si un tribunal l'a reconnue inapte, de façon totale et permanente, à prendre soin d'elle-même et à administrer ses biens.)

Par ailleurs, si vous êtes une personne physique et n'êtes pas domiciliée à Repentigny, vous pouvez voter si vous êtes, depuis au moins le 18 septembre 2025, soit :

- le propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Repentigny;
- l'occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Repentigny;
- le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Repentigny, et si vous êtes désigné par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, selon le cas, au moyen d'une procuration transmise au président d'élection.

Vous devez transmettre une demande écrite d'inscription au président d'élection.



Attention!

Vous n'avez le droit de voter qu'une seule fois selon un ordre de priorité déterminé par la loi.

CONSULTATION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La liste électorale permanente sera transmise au président d'élection par Élections Québec et servira à la confection de la liste électorale municipale.

Elle pourra être consultée à compter du 3 octobre 2025 aux endroits suivants :



Hôtel de ville de Repentigny
435, boulevard Iberville



Quartier général de la sécurité publique
1, montée des Arsenaux (porte C)



Bibliothèque municipale Robert-Lussier
1, place d'Évry



Bibliothèque municipale et scolaire Edmond-Archambault
231, boulevard J.A.-Paré

AVIS D'INSCRIPTION

Vous recevrez un avis. Lisez-le bien attentivement. Cet avis indique le nom des électeurs inscrits sur la liste électorale à votre adresse.



Important

Si l'avis reçu à votre adresse ne mentionne pas votre nom, vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale et donc, vous ne serez pas admis à voter le 2 novembre 2025. Dans ce cas, veuillez communiquer avec le bureau du président d'élection afin de vérifier si vous possédez la qualité d'électeur et si vous pouvez être inscrit sur la liste électorale. **Vous devrez vous présenter en commission de révision.**

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE



Toute demande de révision de la liste (inscription, correction, radiation) doit être présentée devant la commission de révision au plus tard le 21 octobre 2025.

Si vous relevez des erreurs sur l'avis reçu, vous devrez entreprendre vous-même les démarches pour faire apporter les corrections nécessaires en prévision de l'élection du dimanche 2 novembre 2025.

La loi prévoit que si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale, vous ne pourrez pas voter.

Vos démarches doivent être complétées au plus tard le 21 octobre 2025 à 17 h, car il vous sera impossible de faire apporter des corrections le jour du vote.

Portez attention !

- ✓ Vos nom et prénom apparaissent-ils sur l'avis d'inscription ?
- ✓ Vos nom et prénom sont-ils correctement orthographiés ?
- ✓ L'adresse de votre domicile actuel est-elle celle qui apparaît sur l'avis d'inscription ?

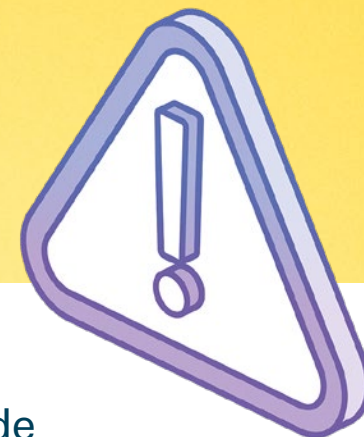
Si vous avez répondu non à l'une de ces questions et désirez voter le 2 novembre 2025, vous devez présenter une demande d'inscription ou de correction devant la Commission de révision à l'endroit, dates et heures suivantes :



Hôtel de ville de Repentigny
Salle du conseil municipal
435, boulevard Iberville

Dates	Heures d'ouverture		
	Avant-midi	Après-midi	Soir
19 octobre 2025 (dimanche)	n/a	n/a	17 h à 22 h
20 octobre 2025 (lundi)	10 h à 13 h	14 h à 20 h	
21 octobre 2025 (mardi)	10 h à 13 h	14 h à 17 h	n/a

Important



À l'appui de votre demande à la Commission de révision, vous devez présenter **deux documents** :



l'un portant votre nom et votre date de naissance (certificat de naissance, carte d'assurance maladie, carte d'hôpital, passeport canadien, etc.);



l'autre portant votre nom et l'adresse de votre domicile (permis de conduire, compte d'électricité, de téléphone ou de câblodistribution, bail, bulletin scolaire, compte de taxes municipales, etc.).

La demande d'inscription, de radiation ou de correction peut également être faite par votre conjoint (y compris le conjoint de fait), un parent ou par une personne qui cohabite avec vous. Il leur suffit d'apporter les deux documents permettant de vous identifier.

CARTE DE RAPPEL



Si vous êtes inscrit sur la liste électorale, **vous recevrez votre carte de rappel.**

On y indique :

- les dates et lieux où vous pourrez voter;
- votre section de vote;
- les noms des candidats à la mairie;
- les noms des candidats dans votre district électoral.

Conservez-la précieusement et apportez-la avec vous lorsque vous irez voter. Elle permettra au personnel électoral de vous indiquer rapidement à quel bureau de vote vous présenter.

Pour trouver l'emplacement du bureau de vote inscrit sur votre carte de rappel, consultez le site Internet repentigny.ca/elections ou le plan dans le présent guide.

VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

24 octobre 2025

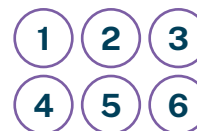


Le vote au bureau du président d'élection s'adresse à tous les électeurs qui sont inscrits sur la liste électorale.

Pour voter au bureau du président d'élection, présentez-vous le **vendredi 24 octobre 2025** entre midi et 20 h aux endroits suivants :

Districts

Lieux



Hôtel de ville
435, boulevard Iberville
(secteur Repentigny)



Salle d'animation Ginette-Bruneau
1, place d'Évry
(secteur Repentigny)

Afin d'éviter une trop longue attente le nombre de bureaux de vote étant limité à un seul par district lors de cette journée, nous invitons les électeurs à prioriser les autres dates disponibles pour exercer leur droit de vote.

VOTE PAR ANTICIPATION

26 octobre 2025

Pour voter par anticipation, présentez-vous le
dimanche 26 octobre 2025 entre midi et 20 h aux endroits suivants :

Districts	Lieux
1	Église Notre-Dame-des-Champs 187, boulevard Iberville (secteur Repentigny)
2 3	Centre à Nous 50, rue Thouin (secteur Repentigny)
4 5 6	CFP des Riverains 120, rue Valmont (secteur Repentigny)
7 8 9	Centre récréatif de Repentigny 740, rue Pontbriand (secteur Repentigny)
10 11 12	Centre communautaire Laurent-Venne 225, boulevard J.-A. Paré (secteur Le Gardeur)

Renseignements

Bureau du président d'élection : 450 470-3004

Tous les bureaux de vote par anticipation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

De plus, la loi électorale permet exceptionnellement à un électeur à mobilité réduite ou incapable de se déplacer pour des raisons de santé de se prévaloir du bureau de vote itinérant.



PIÈCES D'IDENTITÉ



Vous seul avez le privilège d'exercer votre droit de vote.
Chaque électeur inscrit sur la liste électorale devra établir son identité à visage découvert auprès du scrutateur avant d'être admis à voter.

Présentez l'un des documents originaux prévus par la loi, soit :



votre carte d'assurance maladie
délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;



votre permis de conduire ou votre permis probatoire
émis sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;



votre passeport canadien;



votre certificat de statut d'Indien;



votre carte d'identité des forces canadiennes.

BULLETINS DE VOTE



Le scrutateur vous remettra deux bulletins de vote.

Vous recevrez deux bulletins de vote, à moins d'élection par acclamation :

- le premier bulletin de vote portera le nom des candidats à la mairie;
- le deuxième bulletin de vote portera le nom des candidats au poste de conseiller de votre district électoral.



Pour voter, marquez les bulletins de vote à l'intérieur du cercle à la droite du nom des candidats de votre choix. Vous devez obligatoirement utiliser le crayon fourni à cet effet.

VOTER EST SIMPLE

2 novembre 2025



Présentez-vous le dimanche **2 novembre 2025**, entre **10 h et 20 h**, à l'adresse du bureau de vote inscrite sur votre carte de rappel sans oublier d'apporter avec vous une pièce d'identité.



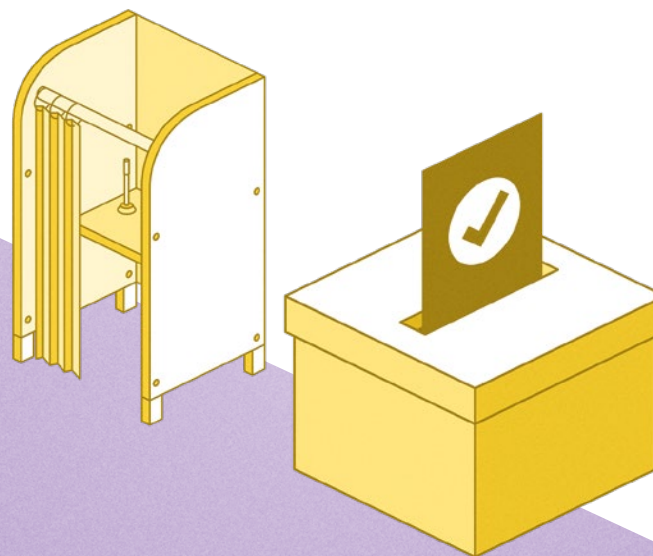
Montrez votre pièce d'identité au scrutateur qui vous remettra un bulletin de vote pour le poste de maire, un autre pour le poste de conseiller et un crayon.



Rendez-vous à un isoloir, **marquez** l'un après l'autre les bulletins de vote dans les cercles à la droite du nom des candidats de votre choix, et repliez les bulletins de vote individuellement comme le scrutateur vous les a remis.



Dirigez-vous ensuite vers le scrutateur qui vérifiera les deux bulletins et vous autorisera à les déposer dans l'urne appropriée.

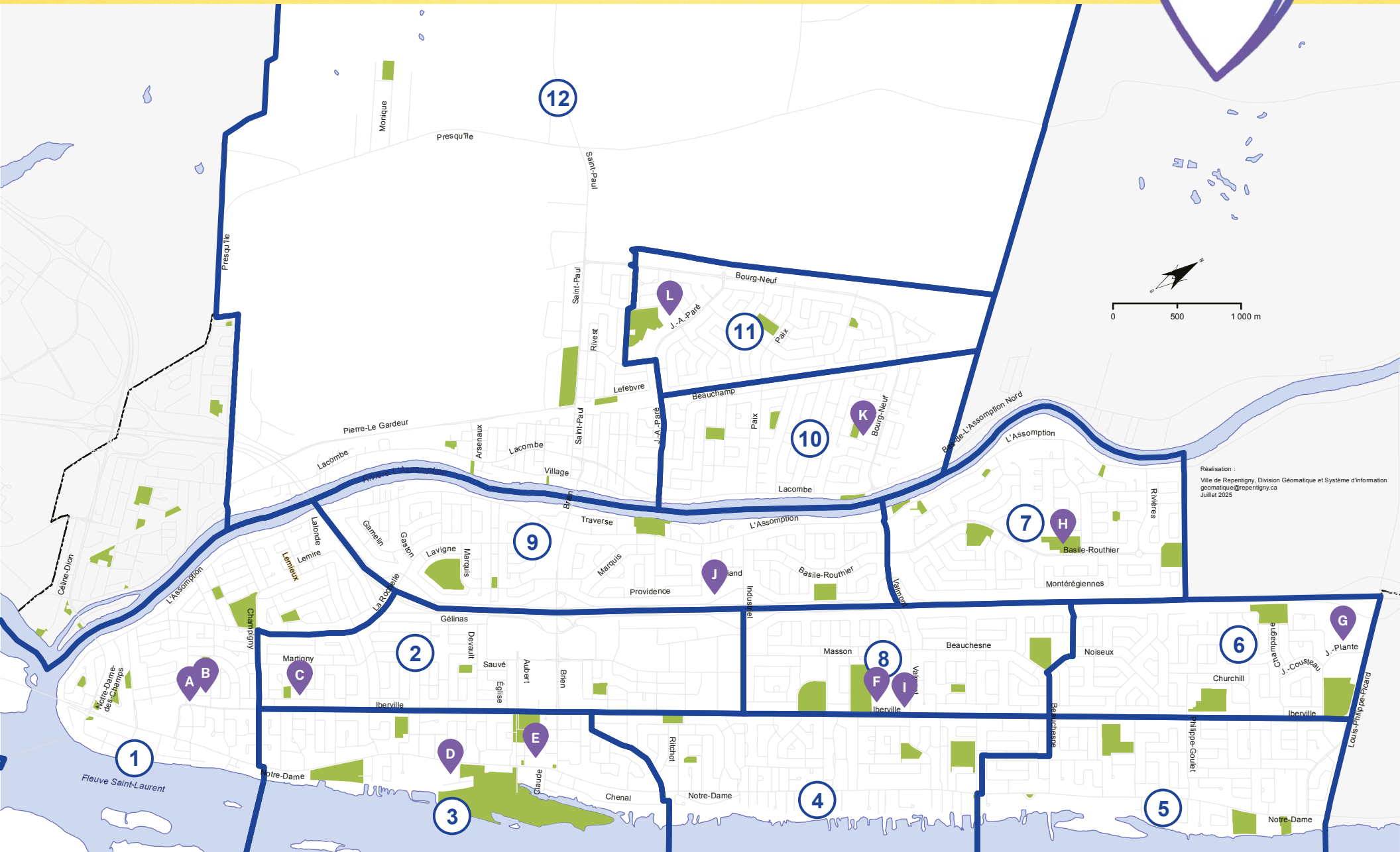


CARTE DE LA VILLE

Voir au verso pour connaître
les adresses des lieux de vote :



**Veillez vous référer
à votre carte de rappel
afin de connaître
l'adresse de votre
bureau de vote.**



LIEUX DE VOTE

Le dimanche
2 novembre 2025,
voter sera simple!

Districts		Lieux
1	A	Église Notre-Dame-des-Champs 187, boulevard Iberville (secteur Repentigny)
	B	École Jean-XXIII 185, rue du Curé Longpré (secteur Repentigny)
2	C	École Longpré 249, rue Lanoue (secteur Repentigny)
3	D	Centre à Nous 50, rue Thouin (secteur Repentigny)
	E	Théâtre Alphonse-Desjardins 25, allée de la Création (secteur Repentigny)
4	F	École Jean-Baptiste-Meilleur 777, boulevard Iberville (accès par la rue Jean-Baptiste-Meilleur) (secteur Repentigny)
5 6	G	École Félix-Leclerc 250, boulevard Louis-Philippe-Picard (secteur Repentigny)



Districts		Lieux
7	H	École Valmont-sur-Parc 1155, boulevard Basile-Routhier (secteur Repentigny)
8	I	CFP des Riverains 120, rue Valmont (secteur Repentigny)
9	J	Centre récréatif de Repentigny 740, rue Pontbriand (secteur Repentigny)
10	K	École Jean-Duceppe 610, rue Jean-Duceppe (secteur Le Gardeur)
11 12	L	École secondaire l'Horizon 239, boulevard J.-A.-Paré (accès par la rue Borduas) (secteur Le Gardeur)

ÉLECTION REPERTIGNY



ÉLECTION MUNICIPALE Ville de Repentigny

Renseignements : 450 470-3004
repentigny.ca/elections

 **Repentigny**
S'épanouir

